

Cahier des charges Appel à Projets 2021

Développement d'initiatives locales
pour le bien vieillir



Date limite de
dépôt des projets :
30 avril 2021

Sommaire

1 - Conditions d'éligibilité

- 1.1 - Public concerné
- 1.2 - Porteurs de projets éligibles
- 1.3 - Actions éligibles
- 1.4 - Possibilités de financement des actions éligibles

2 - Les engagements de la Carsat

3 - Les engagements du porteur de projet

- 3.1 - Suivi des actions retenues
- 3.2 - Évaluation des actions retenues

4 - Le dépôt de la demande

Annexes

- Annexe 1 - Documents de référence
- Annexe 2 - Les documents à joindre
- Annexe 3 - Questionnaire
- Annexe 4 - Modèle de plan de financement



En partenariat avec les autres régimes de retraite et les acteurs des politiques publiques de l'autonomie, l'Assurance retraite déploie une stratégie de préservation de l'autonomie par le développement d'une culture active de la prévention.

Cette stratégie vise ainsi :

- à contribuer à la qualité de vie des personnes retraitées, à leur autonomie et leur insertion,
- à privilégier leur bien-être social, psychique et physique,
- à favoriser le lien social,
- à changer le regard sur l'avancée en âge.

Dans ce cadre, la Carsat Pays de la Loire lance un appel à projets 2021 pour le développement d'initiatives locales.

La prise en considération de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences constitue un enjeu majeur pour répondre aux attentes et aux besoins des seniors, quel que soit le degré d'isolement et de fragilité des personnes âgées.

Ce contexte inédit nécessite d'adapter l'accompagnement, les services et les activités existants et de proposer des actions nouvelles, solidaires.

Cet appel à projets se positionne donc dans la continuité des appels à projets des années antérieures et dans la perspective d'accompagner les nouvelles initiatives.

1. Conditions d'éligibilité de l'appel à projets d'initiatives locales

1.1 Public concerné

Le public visé correspond aux personnes :

- retraitées,
- autonomes (relevant des GIR 5 ou 6),
- en fragilité sociale et financière,
- vivant à domicile ou en résidence autonomie,
- sur le territoire des Pays de la Loire.

Les Groupes Iso Ressources

GIR 6 : personnes sans perte d'autonomie pour les actes essentiels de la vie courante

GIR 5 : Personnes qui se déplacent, s'alimentent et s'habillent seules. Aide ponctuelle éventuelle pour la toilette, la préparation du repas et le ménage

GIR 1 à 4 : Personnes en perte d'autonomie pouvant prétendre à l'allocation personnalisée autonomie (APA) sous certaines conditions

1.2 Porteurs de projets éligibles

Toute personne morale peut déposer un projet d'action de prévention, quel que soit son statut juridique : les services d'aide et d'accompagnement à domicile, associations culturelles, structures médico-sociales, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, sociétés privées, syndicats mixtes sont notamment éligibles.

Un appel à projets dédié aux structures d'animation de la vie sociale est publié parallèlement.

La structure doit avoir une existence juridique d'au moins un an.

Le porteur de projet doit être en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé (analyse financière des comptes de résultat, des bilans de l'année N-1 et du budget prévisionnel).

1.3 Actions éligibles

Les projets pouvant prétendre à une aide de la Carsat doivent relever des domaines suivants :

- La prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social (par exemple : action collective sur la mémoire, atelier informatique, action pour l'aide aux aidants, accompagnement à la mobilité) ;
- Le développement d'aides et de services de proximité (par exemple : création d'une nouvelle activité pour un service d'aide à domicile, besoins en équipement et/ou en matériel, transport solidaire) ;
- Les solutions innovantes dans le domaine du Bien Vieillir et de la Silver Autonomie (par exemple : sensibilisation et accompagnement à l'outil informatique, domotique, création de plateforme...) ;
- Les formations, études, recherches et pôle d'expertise (par exemple : diagnostic de territoire).

Compte tenu des mesures nécessaires pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19, une attention particulière sera portée lors de l'étude des candidatures sur :

- L'adaptabilité du projet ou de l'action face aux conditions sanitaires que génère la crise de la Covid-19 (par exemple : nombre de participants, contrainte de locaux...),
- L'accompagnement spécifique des personnes en sortie de confinement (réassurance, mobilité...),
- Le choix du mode d'accompagnement, devant impérativement répondre à un besoin collectif identifié dans un projet global, même s'il est effectué individuellement,
- L'adaptation du projet et ses alternatives en distanciel lorsque cela est possible avec une proposition de nouveaux liens de proximité.

Le projet doit se situer **dans une démarche globale et non isolée sur un territoire**, avec une dimension de diagnostic, de partenariat, de communication. Les actions qui le composent doivent **répondre de façon**

concrète à des besoins identifiés en complémentarité des offres locales proposées. Elles seront évaluées grâce à des indicateurs pertinents prévus en amont.

Ainsi, les porteurs de projet doivent :

- Étudier l'opportunité du projet, en tenant compte des disparités territoriales constatées, via l'observatoire des fragilités, dans le cadre d'une action collective en faveur des personnes retraitées fragilisées socialement et relevant des [GIR 5 et 6](#) ;
- Associer les partenaires présents sur le territoire d'intervention et répondre à des besoins locaux (avec une priorité donnée aux bassins de vie affichant une précarité marquée et/ou une insuffisance d'offre de service : [Système d'Information Géographique](#)) ;
- Solliciter nécessairement l'appui ou le soutien financier des différents acteurs intervenant dans le domaine gérontologique (*Conférence Départementale des Financeurs, Conseils Départementaux, collectivités locales, Agence Nationale pour les Chèques-Vacances ANCV, autres caisses de retraite, complémentaires retraite, Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), institutions et fondations diverses...*) ;
- Dispenser des prestations de qualité à des tarifs accessibles aux retraités fragilisés socialement ou financièrement ;

- Faciliter la mobilité du public cible du projet : accessibilité des locaux, moyens de transport public/privé/solidaire disponibles ou à organiser ;
- Inclure, dans la mesure du possible, l'usage aux nouvelles technologies dans un objectif d'acculturation et d'autonomisation des seniors ;
- Respecter les obligations édictées par les autorités sanitaires pour prévenir la propagation du virus Covid-19. A ce titre, un [référentiel sanitaire d'organisation des séances d'actions collectives seniors](#) est mis à disposition des porteurs.

Sont non-éligibles à cet appel à projets, les actions :

- Réalisées pour les résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- De prévention individuelle réalisées par les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès de leurs bénéficiaires.



Les actions doivent s'inscrire dans le Schéma Directeur de l'Action sociale : **zoom sur les orientations prioritaires pour 2021**

Développer le lien social

Le **lien social** étant un facteur essentiel de prévention, la Carsat a pour objectif de contribuer au dynamisme des territoires peu dotés en actions favorisant la vie sociale et contribuant ainsi au Bien vieillir à domicile.

Au-delà d'actions de maintien du lien social, la participation des retraités à des actions collectives de prévention vise à adopter ou renforcer les **comportements favorables au bien vieillir à domicile**.

En complément, pour accompagner les retraités éloignés des nouvelles technologies et pour faciliter le recours au **numérique**, la Carsat élabore actuellement une stratégie globale sur l'inclusion numérique, en intégrant tant la dimension d'accès aux droits que celle du maintien du lien social.

Au titre de cet appel à projets, peuvent donc être financées les actions innovantes, de formation et

d'accompagnement des seniors aux nouvelles technologies. Une vigilance est notamment portée sur la connaissance des spécificités d'apprentissage et d'accompagnement des seniors par les porteurs de projets locaux.

De plus, au quotidien, la capacité des seniors à se déplacer conditionne l'accès aux soins, aux services, aux commerces, et aux activités sociales et culturelles. La **mobilité** est donc un facteur majeur du maintien de l'autonomie des personnes âgées. À travers cet appel à projets, la Carsat souhaite soutenir les actions favorisant la mobilité des seniors (par exemple : réassurance et/ou apprentissage à l'utilisation des transports en commun, création d'une plateforme de transport solidaire, aide à la réservation de transport par le biais d'outils numériques).

Aide aux aidants

Afin que soient apportées des réponses adaptées aux besoins et difficultés des aidants non professionnels, la Carsat s'engage, sur des territoires ne disposant pas d'une offre suffisante et/ou diversifiée, en soutenant :

- des groupes de parole ou des rencontres entre aidants,
- des dispositifs souples et diversifiés de prise en charge des aidés (en structure ou à domicile) permettant ainsi le répit des aidants,

- des actions de formation ou d'information au rôle d'aidant,
- des séjours aidants-aidés,
- des actions d'accompagnement construites dans une logique de parcours d'aidant (passage de relais à des professionnels, entrée du proche en EHPAD, fin de vie du proche, et vie après le décès du proche).

1.4 Possibilités de financement des actions éligibles

Selon la nature du projet, les aides financières peuvent relever d'une subvention de fonctionnement ou d'investissement.

Il est attendu que les projets proposés fassent l'objet de recherche de financements complémentaires auprès de financeurs publics ou privés.

Les charges induites par l'adaptation du projet à la crise sanitaire actuelle (*fournitures/petit matériel, augmentation du nombre de sessions, charges de personnel et d'intervenants...*) pourront être intégrées dans le [plan de financement](#).

2. Les engagements de la Carsat

Dès réception du dossier, un **accusé de réception de dépôt de candidature sera envoyé par mail**.



Seuls les dossiers complets seront étudiés.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement de la Carsat pour l'octroi d'une aide financière.

► Les projets éligibles seront examinés par une Commission déléguée par le Conseil d'Administration de la Carsat Pays de la Loire, dénommée CoRASS (Commission Retraite d'Action Sanitaire et Sociale), qui se réunit 4 fois dans l'année.

► Les actions retenues tiendront compte de leur conformité par rapport aux orientations prioritaires de la Carsat ([Circulaire 2016-31 du 24 juin 2016 de la CNAV](#) et [Schéma Directeur de l'Action Sociale de la Carsat 2018-2022](#)) et de la pertinence des conditions proposées pour leur mise en œuvre (objectifs, territoire, public, coûts, évaluation...). Une priorité sera donnée aux nouveaux projets et/ou aux projets ayant lieu dans des bassins de vie affichant une précarité marquée et/ou une insuffisance d'offre de services ([Observatoire des fragilités - Système d'Information Géographique](#)).

► Une **information sera communiquée par mail** dans les meilleurs délais suivant la réunion de la CoRASS. La décision sera **notifiée par courrier** après accord des instances de contrôle. Les décisions prises par la Carsat ne font pas l'objet de recours.

► L'attribution de la participation financière sera formalisée par une **convention entre le directeur de la Carsat Pays de la Loire et l'organisme porteur de projet**. La convention précise les actions, leur calendrier, leur montant, les obligations notamment de communication du soutien financier apporté par la Carsat, les modalités de versement de la participation financière et les modalités d'évaluation des actions.

Selon leur nature, des projets pourront être publiés sur le [portail Bien Vieillir](#). À ce titre, il est conseillé de détailler les différentes activités proposées pour en faciliter la communication.

3. Les engagements du porteur de projet

3.1 Suivi des actions retenues

Le porteur de projet devra fournir des données permettant l'évaluation de l'action par la transmission d'indicateurs, et de bilans quantitatifs et qualitatifs. Une [grille de suivi trimestriel](#) des actions

sera à compléter et à renvoyer. De plus, un [bilan final type](#) est fourni avec les attendus.

Les candidats s'engagent à ne communiquer que des informations exactes, réelles et sincères.

3.2 Évaluation des actions retenues

Le projet devra être conforme à la demande initiale. Dans le cas contraire, la Carsat se réserve le droit d'annuler ou de demander restitution de tout ou partie de la subvention versée.

Les éléments d'évaluation sont les suivants :

- Pertinence des objectifs fixés au regard du public cible,
- Nombre de participants en adéquation avec le nombre prévu et indiqué sur le formulaire de demande,

- Inscription dans la dynamique territoriale initiée,
- Capacités opérationnelles de mise en œuvre de l'action,
- Qualifications et expériences des intervenants,
- Lieu et périmètre de l'action,
- Coût de l'action par personne âgée visée.

4. Le dépôt de la demande

Le dépôt de la demande doit être, dans la mesure du possible, en cohérence avec le calendrier de l'action (sur une année civile ou scolaire ou ponctuelle).

Les actions achevées lors de la présentation du dossier ne peuvent pas faire l'objet d'un financement rétroactif.

Les dossiers devront être complets et déposés en ligne **au plus tard le 30 avril 2021**.

Pour accéder au questionnaire, vous devrez préalablement communiquer votre adresse mail pour recevoir le lien d'accès (*prévoir environ 2 heures pour le compléter*)*.

La liste des documents à joindre est précisée en annexe de ce document.



Important : conservez le mail qui vous sera transmis avec vos identifiants lors de l'enregistrement de votre questionnaire.

- En cas de difficulté, les **chargées de développement** peuvent vous accompagner dans l'élaboration et la constitution du dossier.

Vous pouvez les contacter par mail : nantesbalactionssozialecollective@carsat-pl.fr

* Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données (DPO) de la Carsat Pays de la Loire, en lui adressant un courrier signé et accompagné de la copie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : 2 place de Bretagne 44932 Nantes cedex 9 ou par mail : informatiqueetlibertes@carsat-pl.fr Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Les documents de référence

(accessibles depuis le site internet de la Carsat Pays de la Loire)

► carsat-pl.fr

► Schéma Directeur de l'Action Sociale de la Carsat Pays de la Loire 2018-2022

► Circulaire 2016-31 du 24 juin 2016 de la CNAV

► Espace pour les professionnels du **portail "Pour bien vieillir"** :

- pourbienvieillir.fr/espace-professionnels
- pourbienvieillir.fr/concevoir-deployer-et-evaluer-une-action-collective
- pourbienvieillir.fr/actions-collectives-bien-vieillir-reperes-theoriques-methodologiques-et-pratiques



► **Observatoire des fragilités** : ciblage des catégories de personnes socialement fragilisées ou potentiellement vulnérables et des territoires ou bassins de vie les plus marqués par la précarité ou l'isolement :

- Système d'Information Géographique (SIG Grand Nord) : observatoiredesfragilites.fr



► L'**Open data** de la Carsat : opendata.carsat-pl.fr

► **Atlas régional des personnes en situation de fragilité**, élaboré par la Carsat Pays de la Loire : [carsat-pl.fr > partenaires > observatoire des personnes en situation de fragilité > observatoire-personnes-en-difficultes.pdf](http://carsat-pl.fr/partenaires/observatoire-des-personnes-en-situation-de-fragilite/observatoire-personnes-en-difficultes.pdf)

► Programme régional "**Santé Senior en Pays de la Loire**" : irepspdl.org



► Programme "**seniors en vacances**" : ancv.com



► Publications du **Gérontopôle Pays de la Loire** :



- [La mobilité des personnes âgées](#)
- [L'isolement des personnes âgées à l'heure du déconfinement, quelles perspectives territoriales ?](#)

Les documents à joindre

- ▶ Le **courrier de demande de subvention** daté, signé et indiquant obligatoirement le montant demandé à la Carsat.
- ▶ Le **plan de financement** : ce document est différent des documents comptables tels que le compte de résultat et le bilan. Il retrace uniquement les charges et recettes prévisionnelles de votre PROJET (*modèle joint en annexe et fichier téléchargeable sur le site internet*).
 - Le détail des charges est obligatoire.
 - Les montants suivants doivent obligatoirement apparaître : le montant de la demande de subvention Carsat ainsi que, le cas échéant, le montant de la TVA récupérable (uniquement pour les collectivités).
 - Les charges et recettes doivent être présentées à l'équilibre TTC.
 - Les justificatifs des autres subventions demandées, refusées ou attribuées.
 - Les devis des équipements, des frais envisagés ou des coûts d'intervention.
- ▶ La **fiche INSEE** "Avis de situation au répertoire SIRENE" : [pour y accéder](#)
- ▶ L'**attestation de paiement des cotisations URSSAF** appelée "Attestation de vigilance". Les relevés comptables ne sont pas recevables. En l'absence de salarié, une attestation sur l'honneur suffit.
- ▶ Les **statuts du porteur de projet** (*document obligatoire sauf pour les collectivités territoriales*).
- ▶ La liste des **responsables** (*président, bureau*).
- ▶ la décision d'**agrément préfectoral** pour les activités soumises à agrément.
- ▶ le **rapport d'activité** de l'année N-1.
- ▶ le **programme d'activité** de l'Année N.
- ▶ le **RIB**.
- ▶ Les **documents comptables** :
 - le bilan comptable de l'année N-1,
 - le compte de résultat de l'année N-1,
 - le budget prévisionnel de la structure de l'année N.



Questionnaire en entier

(⚠️ seul le dépôt en ligne du dossier est recevable)

Identification du porteur de projet

Quel est le numéro SIRET de la structure ?

Quelle est la dénomination ou la raison sociale de la structure ?

Adresse de la structure (N° et type de voie)

Code postal et Ville de la structure

Statut juridique de la structure

Numéro de téléphone et adresse mail de la structure

Identification de la personne légalement habilitée à signer la demande d'aide financière

Civilité, NOM et prénom de la personne habilitée à signer la convention

Quelle est la fonction de la personne légalement habilitée à signer la demande d'aide financière ? (exemple : Président, Directeur...)

Téléphone et E-mail

Identification de la personne en charge du projet

Civilité, NOM et prénom de la personne en charge du projet

Prénom

Quelle est la fonction de la personne en charge du projet ? (exemple : Président, Directeur, Chef de Projet, Chargé(e) de mission, Gestionnaire, Assistant(e)...)

Téléphone et E-mail

Le projet

Quel est l'intitulé du projet global ?

Quel est le descriptif du projet global (chaque activité sera à développer ultérieurement) ? Précisez le contexte, le diagnostic local...

Quels sont les objectifs du projet global ?

Quel est le déroulement du projet global (détails des différentes étapes) ?

Quel est le domaine du projet global ?

Quel est le nombre prévisionnel de bénéficiaires du projet global ?

Nombre total de bénéficiaires

dont nombre total de bénéficiaires retraités

dont nombre total de retraités autonomes (GIR 5 et 6 ou non GIRés)

dont nombre total de retraités dépendants (GIR 1 à 4)

Est-il prévu que le projet soit co-organisé en lien avec un ou plusieurs partenaires de l'inter-régime (Mutualité Sociale Agricole, Sécurité Sociale des Indépendants - ex RSI, AGIRC-ARRCO). Préciser le(s) partenaire(s) concerné(s)

Mutualité Sociale Agricole

Sécurité Sociale des Indépendants (ex RSI)

AGIRC-ARRCO

Un co-financement du projet a-t-il été sollicité auprès de la Conférence des Financeurs ou de l'un des partenaires de l'inter-régime (Mutualité Sociale Agricole, Sécurité Sociale des Indépendants - ex RSI, AGIRC-ARRCO) ? Préciser le(s) partenaire(s) inter-régime(s) concerné(s)

Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)

Mutualité Sociale Agricole

Sécurité Sociale des Indépendants (ex RSI)

AGIRC-ARRCO

Quels sont les moyens humains internes de la structure mis à disposition pour le projet ? Précisez le nombre de personnes et leurs fonctions

Quels sont les moyens humains externes à la structure concourant au projet ? Précisez les partenaires et leurs rôles.

Quelle promotion et communication sont envisagées (repérage du public cible, relais effectué, supports de communication...) ?

Quelle est la date de début du projet global ?

Quelle est la date de fin du projet global ?

Quels sont les outils prévus pour évaluer votre projet ? (Exemple : questionnaire de satisfaction...)

Quel est le secteur géographique couvert par le projet ?

Les activités au sein du projet

Combien d'activités différentes sont envisagées au sein du projet ?

Question pour 1 activité (maximum 10 activités à détailler)

Quel est l'intitulé de l'activité ? (Exemple : ateliers mémoire, forum Bien Vieillir, formation pour les aidants...)

Quels sont les descriptifs et objectifs de l'activité ?

Quelle est la catégorie de l'activité ? (Liste déroulante de choix)

Quelle est la thématique de l'activité ? (Liste déroulante de choix)

Quel est le type d'activité ? (Liste déroulante de choix)

Quel est le secteur géographique couvert par l'activité ?

Quelle est la date de démarrage de l'activité ?

Quelle est la date de fin de l'activité ?

Quel est le type d'action

Quel est le principal public concerné par l'activité ? (Liste déroulante de choix)

Quel est le nombre prévisionnel de participants à l'activité ?

Nombre total de participants

dont nombre total de participants retraités

dont nombre total de retraités autonomes (GIR 5 et 6 ou non GIRés)

dont nombre total de retraités dépendants (GIR 1 à 4)

Quelles sont les modalités pratiques et financières de l'activité ?

Coût de l'activité

Nombre de sessions

Tarif demandé par participant pour une session

Financement du projet

Quel est le coût total TTC du projet en euros, y compris la TVA récupérable ?

Quel est le montant de la subvention Carsat demandée ?

Comment avez-vous eu connaissance de l'Appel à Projet ?

Sur le site de la Carsat Pays de la Loire

Dans la presse

Par l'e-mailing

Par la Conférence des Financeurs

Par le bouche à oreille

Par un représentant de la Carsat

Autre, à préciser

Si vous avez déjà échangé avec un représentant de la Carsat sur ce projet, merci de préciser le nom de l'interlocuteur.

Madame Isabelle VAUTERIN

Madame Stéphanie FONTENAY

Madame Fanny GAUDIN

Madame Frédérique GADIOU

Madame Véronique LEBRETON

Madame Solen RIPOCHE

Autre, à préciser

Avez-vous des informations complémentaires au sujet de votre demande d'aide financière pour développer un projet d'initiatives locales ?

[Documents à joindre](#)

